



CONSEIL MUNICIPAL DE DAMBENOIS
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (le maire), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année N, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser).

Les résultats du compte administratif 2023 doivent être en concordance avec les résultats du compte de gestion du comptable public. Le CA doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit.

La présente note est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

+ Les dépenses (comptes de la classe 6) :

Libellé des dépenses de fonctionnement	BP 2023	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 – Charges à caractère général	241 332,33 €	108 581,46 €	45%
012 – Charges de personnel	196 935,00 €	179 261,46 €	91%
022 – Dépenses imprévues Fonctionmt	27 200,00 €	0 €	0%
65 – Autres charges de gestion courante	364 478,00 €	83 913,38 €	23%
66 – Charges financières	31 200,00 €	30 921,72 €	99%
68 – Dotations aux provisions	200,00 €	0,00 €	0%
Total des dépenses réelles	861 345,33 €	402 678,02 €	47%
023 – Virement à l'investissement	45 202,00 €	Non exécuté comptablement	-
Total des dépenses de l'exercice	906 547,33 €	402 678,02 €	44%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2023 s'élève à **402 678,02 €**, soit 47% du budget prévisionnel.

Chapitre 011 : charges à caractère général pour le fonctionnement des bâtiments, des équipements publics et des services : électricité, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, d'assurances, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, travaux forestiers...

Ces dépenses sont en légère augmentation par rapport à 2022 (+8%) notamment en raison :

- Des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des dépenses d'équipement afférentes tels que la rénovation de la salle des associations, la remise aux normes électriques de la Mairie, de la MPT et de l'école.
- Du paiement imprévu au marbrier d'un caveau réalisé au cimetière, suite au renoncement du concessionnaire (1 650 €). La sépulture pourra être revendue par la suite.
- De l'assujettissement des locaux meublés, non librement accessibles au public, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 1 030 €. Sont ainsi concernés l'école, le bâtiment – 3 rue de la Mairie - comprenant 1 salle de classe, les archives et la salle des associations.

Par ailleurs, les dépenses d'énergie (électricité et gaz) sont maîtrisées malgré l'envolée des prix, voire en légère baisse grâce à notre adhésion aux groupements d'achat par le biais du SYDED et du SYGAM, et à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Chapitre 012 : dépenses de personnel (rémunérations, charge salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail, assurances), en très légère augmentation par rapport à 2022 (+1%) :

- Mouvements de personnel : l'ATSEM titulaire a démissionné à compter du mois d'août 2023. Elle a été remplacée par une ATSEM contractuelle depuis septembre (avec visite médicale).
- Augmentations initiées par l'Etat portant sur :
 - La revalorisation des bas salaires des agents de catégorie C, du point d'indice de 1,5% et de l'attribution de 5 points dans chaque échelon au 1^{er} juillet.
 - L'instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.
- Dépenses scolaires : paiement de la quote-part pour les salaires de l'ATSEM (Allenjoie) et de l'accompagnatrice de bus (Brognard).
- Cotisation pour les Gardes Nature de PMA : 3 € par habitant.

Chapitre 022 : pas de recours aux dépenses imprévues de fonctionnement cette année.

Chapitre 65 : Le réalisé du chapitre 65 est équivalent à 2022.

- Indemnités et cotisations des élus (45,2%).
- Quote-part versée au SIVU pour les frais de fonctionnement du périscolaire et centre de loisirs et de la cantine (43,6%).
- Frais d'adhésion aux organismes partenaires : ADAT pour l'assistance informatique, ADEC en matière de développement culturel, ADU pour les documents d'urbanisme, Numérica pour la protection des données personnelles.
- Participation aux frais de scolarité pour 2 enfants inscrits à Belfort.
- Subventions versées à 13 associations pour 2 185 €.
- Subvention versée au CCAS pour 3 200 €, somme identique à 2022 (repas et anniversaire des aînés, cartes jeunes).

Chapitre 66 : charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts.

- Intérêts réglés à l'échéance : dernière année complète du remboursement de l'emprunt de 2014 pour les travaux rue de la Mairie. En 2024, il restera 2 mensualités à payer soit 12,76 € en intérêt.
- Intérêts transférés autres tiers : quote-part payée à la commune de Brognard des intérêts d'emprunts pour la nouvelle école.

Chapitre 023 : virement à l'investissement correspondant à l'excédent dégagé en section de fonctionnement (autofinancement) permettant de financer en partie les dépenses d'investissement = 45 202 €.

Correspondance établie avec le chapitre 021 en recettes d'investissement.

 **Les recettes (comptes de la classe 7) :**

Libellé des recettes de fonctionnement	BP 2023	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
013 – Atténuation de charges	24 100,00 €	11 935,64 €	50%
70 – Produits des services	16 170,00 €	23 431,75 €	144%
73 – Impôts et taxes	371 069,00 €	390 626,91 €	105%
74 – Dotations et participations	31 081,00 €	33 141,11 €	107%
75 – Autres produits de gestion courante	7 800,00 €	8 860,68 €	114%
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	3,04 €	-
Total des recettes réelles de l'exercice	450 220,00 €	467 908,83 €	104 %

002 – Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022	456 327,33 €	-	-
--	--------------	---	---

TOTAL DES RECETTES	906 547,33 €	467 908,83 €	52%
---------------------------	--------------	---------------------	------------

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (bois de chauffage, locations de salles...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et de divers remboursements.

Les recettes réelles s'élèvent à **467 908,83 €**. Elles sont supérieures de 4% au budget prévisionnel.

Chapitre 013 : atténuations de charges correspondant aux remboursements des frais de secrétariat par le SIVU (en charge du périscolaire et centre de loisirs, et de la cantine), salaires et charges.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine, en augmentation de 45%.

- Une recette exceptionnelle non prévue au budget primitif issue d'une vente de bois (11 156 €).
- Lots de bois attribués aux affouagistes (1 900 €).

- Redevances d'occupation du domaine public (ENEDIS, GRDF).
- Charges de loyers afférentes au logement communal.
- Versement par les communes de Brognard et d'Allenjoie de leur quote-part pour les charges afférentes à l'école (salaires ATSEM et accompagnatrices de bus).

Chapitre 73 : impôts et taxes, en hausse de 5%.

Ce chapitre comprend d'une part le produit des impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour 320 930 €, avec un excédent de 10 000 € car la prévision ne tenait pas compte de l'augmentation des taux. La fiscalité directe locale constitue l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement (68,3%).

Les autres recettes sont les attributions de compensation versées par l'Etat au titre du FNGIR (27 469 €) ainsi que le produit des frais enregistrés chez les notaires sur les ventes immobilières (30 648,81 €).

Les taux d'imposition communaux ont été votés comme suit :

- Foncier bâti = 40,80%
 - Foncier non bâti = 28,74%
 - Taxe d'habitation = 10,87%
- résidences secondaires et locaux meublés

Chapitre 74 : dotations et participations versées par l'Etat, en légère augmentation de 7%. Elles comprennent :

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) ;
- La DSR (dotation de solidarité rurale) ;
- Les allocations compensatrices d'exonérations de taxes foncières ;
- Divers remboursements versés par l'Etat (protection fonctionnelle des élus, 16,404% de TVA récupérés sur les dépenses d'entretien de bâtiments, de réseaux et de voirie) ;
- Une subvention de 132 € versée par le Conseil départemental au titre des séances de natation avec l'école.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante plus importants que prévus (+14%). Ils concernent les loyers du logement communal ainsi que les recettes de location de la MPT (2 400 € soit 27%).

Chapitres 77 : produits exceptionnels correspondant aux intérêts de parts sociales détenues au Crédit Agricole.

<p>Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 65 230,81 €. (recettes 467 908,83 € – dépenses 402 678,02 €).</p>

II. La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2)

La section d'investissement retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui ont une incidence sur la valeur ou la consistance du patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou amélioration de bâtiments, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création au titre des dépenses, et FCTVA (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme, subventions d'équipement au titre des recettes patrimoniales...

✚ Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	BP 2023.	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 930,00 €	42 402,98 €	99%
020 – Dépenses imprévues Investismt	12 478,80 €	0,00 €	0%
21 - Immobilisations corporelles	33 640,00 €	23 021,89 €	68%
23 – Immobilisations en cours	180 291,20 €	0 €	0%
Total des dépenses réelles de l'exercice	269 340,00 €	65 424,87 €	24%
Restes à réaliser		9 923,60 €	
TOTAL	269 340,00 €	75 348,47 €	28%

001 – Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2022	25 280,67 €	-	-
--	--------------------	----------	----------

TOTAL DES DEPENSES	294 620,67 €	75 348,47 €	26%
---------------------------	---------------------	--------------------	------------

Le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 s'élève à **65 424,87 €** soit 28% du budget prévisionnel.

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées correspondant au remboursement du capital des emprunts.

- Emprunt contracté en 2014 pour les travaux rue de la Mairie : dernière année complète de remboursement. En 2024, il restera 2 mensualités à payer soit 3 742,40 € en capital.
- Dépôt et cautionnements reçus : provision de 520 € pour le remboursement de la caution du logement en cas de départ des locataires.
- Autre dette : quote-part payée à la commune de Brognard pour le remboursement en capital d'emprunts de la nouvelle école.

✓ Chapitre 021 : pas de recours aux dépenses imprévues d'investissement cette année.

✓ Chapitre 21 : immobilisations corporelles = achat de matériel durable, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure : voirie, réseaux.

- Réalisation de l'ilot d'avenir pour tester de nouvelles essences de bois plus résistantes à la sécheresse et aux maladies (0.8 ha de calocèdres).
- Installation de nouveaux larmiers à la mairie.
- Travaux sur le réseau collectif des eaux pluviales rue des Martelets : 7 000 € en restes à réaliser 2023 / crédits de report 2024.
- Achat d'une nouvelle chaise de bureau pour le secrétariat de mairie.
- Réalisation de la plateforme du nouveau jeu filet à grimper au square : 2 923,60 € en restes à réaliser 2023 / crédits de report 2024.

- ✓ Chapitre 23 : immobilisations en cours = investissements qui sont réalisés sur 2 années et plus. L'opération « travaux de mise en sécurité piétonne et de collecte des eaux pluviales rues de Brognard et connexes » n'a pas été poursuivie sur cet exercice, en raison d'une actualisation du projet et des dépôts des demandes de subventions. L'opération sera inscrite au budget 2024.

✚ Les recettes :

Libellé des recettes d'investissement	BP 2023	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
10 – Dotations fonds divers et réserves	7 000,00 €	10 778,70 €	154%
1068 - Réserves	25 280,67 €	25 280,67 €	100%
13 – Subventions d'investissement	117 138,00 €	4 821,51 €	4%
16– Emprunts en euros	100 000,00 €	0 €	0%
Total des recettes réelles	249 418,67 €	40 880,88 €	16%
021 – Virement du fonctionnement	45 202,00 €	Non exécuté comptablement	-
Restes à réaliser		4 480,00 €	
Total des recettes de l'exercice	294 620,67 €	45 360,88 €	15%

Le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2023 s'élève à **40 880,88 €** soit 16% du budget prévisionnel.

- ✓ Chapitre 10 : dotations fonds divers réserves = remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2022 (FCTVA) et produit de la taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions et les extensions d'habitations.
 - Compte 1068 – réserves : excédent de fonctionnement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (compte 001) = 25 280,67 €.
- ✓ Chapitre 13 : subventions d'investissement = subventions de l'Etat (DETR : dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), des autres CL et groupements: la région, le département, PMA dans le cadre des fonds de concours...

- Région : la moitié de la subvention pour l'ilot d'avenir a été versée ; le reliquat figure en restes à réaliser 2023 / crédits de report 2024.
 - Département et Pays de Montbéliard Agglomération : L'opération d'investissement « Travaux rues de Brognard et connexes » n'ayant pas été engagée, aucune subvention n'a été sollicitée. A inscrire au budget 2024.
 - Dotation équipement territoires ruraux : 341,51 € versés pour le solde des équipements informatiques.
- ✓ Chapitre 16 : les emprunts
- L'opération d'investissement n'ayant pas été engagée, le prêt de 100 000 € n'a pas été contracté. Il sera inscrit à nouveau au budget 2024.
- ✓ Chapitre 021 : virement de l'excédent de fonctionnement dégagé (autofinancement) permettant de financer en partie les dépenses d'investissement = 45 202 €.
- Correspondance établie avec le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **- 24 543,99 €**.
(recettes 40 880,88 € – dépenses 65 424,87 €).

III. La dette

L'annuité de la dette pour les travaux rue de la Mairie contractée en 2014 atteint 22 832,76 € dont 22 402,98 € au titre du capital remboursé et 429,78 € pour les intérêts. L'encours de la dette s'élève à 3 755,16 € au 31 décembre 2023. Le prêt Crédit Agricole de 2014 sera en effet complètement remboursé au mois de février 2024.

L'annuité de la dette pour la nouvelle école s'élève à 50 491,94 € dont 20 000 € au titre du capital remboursé et 30 491,94 € pour les intérêts.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Résultat de la section de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement : 467 908,83 €
Dépenses de fonctionnement : 402 678,02 €
Soit un résultat de l'exercice 2023 : + 65 230,81 €

Excédent antérieur reporté : 456 327,33 €

Soit un résultat de clôture 2023 en fonctionnement de : + 521 558,14 €

Résultat de la section d'investissement 2023

Recettes d'investissement : 40 880,88 €
Dépenses d'investissement : 65 424,87 €
Soit un résultat de l'exercice 2021 : - 24 543,99 €

Déficit antérieur reporté : - 25 280,67 €

Soit un résultat de clôture 2023 en investissement de : - 49 824,66 €

**(Solde des restes à réaliser 2023 : - 5 443,60 €
dont 9 923,60 € en dépenses et 4 880,00 € en recettes)**

**Le résultat global de clôture 2023 (fonctionnement + investissement + restes à réaliser)
du compte administratif 2023 s'élève à 466 289,88 €.**

Fait à Dambenois, le 09/04/2024

Le Maire, Philippe POURCHET

